

Gravure commémorative devant la parcelle de dispersion

Nous offrons la possibilité de faire graver les nom, prénom, année de naissance et de décès des défunts, suite à la dispersion de leurs cendres.

Les gravures se font une fois par an, au mois d'octobre afin que la stèle commémorative soit prête pour la Toussaint.

Le prix de cette gravure est fixée, selon le règlement taxes et redevances communales, approuvé par le Conseil communal en date du 5 octobre 2015, à **deux-cents euros (200,-€)**.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service « Etat civil » de la commune de Lasne,

Nathalie Vermeulen - TEL : 02/634.05.87 – etatcivil@lasne.be

Bon de commande :

Je soussigné(e) -----

Lien de parenté avec le défunt : -----

Domicilié(e) à -----

Téléphone :-----

Mail : -----

Demande la gravure devant la parcelle de dispersion de :

Nom :-----

Prénom :-----

Année de naissance :-----

Année de décès : -----

Je m'engage à payer la redevance communale de 200€ avant le 1^{er} octobre de l'année -----

Fait à Lasne, le -----

Lu et approuvé

(signature)